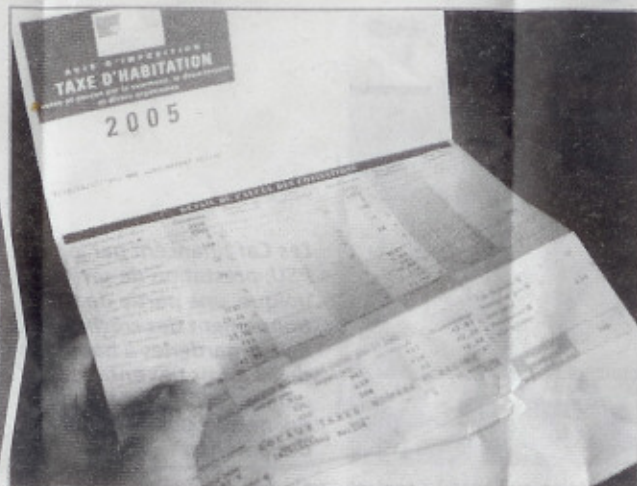


Forte hausse des impôts locaux

C'est son dernier mot. Le Conseil général de l'Essonne a donc décidé d'augmenter les impôts locaux. L'addition sera salée : + 14,7 % pour les particuliers. Une hausse conforme aux prévisions les plus pessimistes (*Le Républicain du 2 février*). Votée le 20 mars dernier en assemblée plénière,

Exemplaire de la taxe d'habitation 2005. La prochaine sera plus salée, avec un surcoût de 25 euros en moyenne par locataire.



la délibération fixe les nouvelles bases fiscales de la part départementale des quatre impôts locaux. Ainsi, le taux appliqué sur la taxe d'habitation passe-t-il de 5,82 % à 6,68 % ; la taxe sur le foncier bâti de 7,82 % à 8,97 % et le

Les entreprises surtaxées ?
+ 22,04 % sur la base départementale de la taxe professionnelle. Les entreprises subissent « la double peine », s'élève le conseiller général UMP, François Durovray. « Non seulement elles devront payer 34 millions d'euros d'impôts supplémentaires, mais en plus elles se verront priver de 30 millions de commandes pour travaux publics », dit-il, chiffres de l'investissement à l'appui. « Au moment où le chômage aug-

foncier non bâti, de 7,03 % à 8,58 %. Quant aux entreprises, elles ont droit à un traitement particulier de défaveur. En passant de 7,03 % à 8,58 %, la taxe professionnelle augmente de 22,04 % ! Au Département, on justifie ce recours au levier fiscal par le

En +
mente en Essonne, c'est un très mauvais signal qu'envoie là le Conseil général », conclut François Durovray. Face à ce début de polémique, le vice-président du Conseil général chargé des finances, Francis Chouat (Ps), avance un choix politique assumé. « Nous avons préféré épargner le plus possible les ménages. Cela explique cette augmentation plus forte pour les entreprises », explique le grand argentier du Département. Pour mieux faire passer la

surcoût généré par les nouveaux transferts de compétences, mis en place dans le cadre de la décentralisation (gestion du RMI, personnel non-enseignant des collèges...). « L'Etat nous doit 60 millions d'euros », martèle depuis deux mois le Conseil général, à travers une campagne

de pilule, celui-ci met en avant la « kyrielle » des allègements de charges concédées par l'Etat aux patrons. Selon ses calculs, « un tiers des entreprises essoniennes ne seront pas concernées par la hausse de la fiscalité départementale », car déjà plafonnées. Et Francis Chouat de rappeler les investissements consentis par le Conseil général (équipements, infrastructures, labellisation des pôles de compétitivité...), « dont profitent les entreprises ».

d'affichage. Or, sur les 100 millions débloqués, le 9 février par Matignon à l'ensemble des départements, seule une infime partie ira à l'Essonne. Le Département sait qu'il ne sera pas remboursé en totalité. Pour autant, il n'envisage pas de faire des sacrifices. « Pas question de renier nos engagements envers les Essoniens, a toujours clamé le président du Conseil général, Michel Berson (Ps). Donc, pas question de rogner sur le niveau de qualité de nos politiques de solidarité. » Toutes économies faites, reste 60 millions à trouver pour boucler le budget. Ils seront donc financés par le contribuable (*lire encadré ci-contre*). L'épilogue d'un feuillet dont la fin était annoncée dès le début. La faute à la décentralisation ? Un argument « qui a bon dos », conteste le conseiller général UMP, François Durovray. Selon lui, le surcoût réel de la décentralisation ne dépasserait pas 5 à 6 millions d'euros. Dès lors, « pourquoi augmenter les impôts de 60 millions, si ce n'est pour maintenir le train de vie de la gauche ? », interroge l'élu, si ce n'est pour éviter d'avoir à le faire dans deux ans, date des prochaines élections cantonales ? Sur le fond, la voix de la droite au Conseil général se dit convaincue qu'« une telle hausse n'était pas indispensable ». Des arguments que balaye d'un revers de main Francis Chouat : « Demandez aux autres départe-

tements s'ils ne subissent pas les effets de la décentralisation. Il n'y a que la droite essonnoise qui ne veut pas le reconnaître. » Par ailleurs, le vice-président rappelle que « le Conseil général n'avait pas augmenté les impôts depuis 2002 ». Une hausse de 2 %, à l'époque. Selon lui, la pression fiscale devient comparable à celle d'autres départements. Reste à connaître le coût politique de ces nouvelles recettes fiscales auprès du contribuable.

■ Stéphane Piraud

En +
Quel surcoût pour le contribuable ?

Voici l'impact chiffré de la hausse de 14,7 % de la part départementale sur les impôts locaux.

- Pour un locataire : + 25 euros en moyenne sur sa taxe d'habitation.
 - Pour un propriétaire : + 40 euros en moyenne sur sa taxe foncière.
- Soit un total de 65 à 70 euros, en comptant la taxe d'habitation à laquelle le propriétaire d'un bien est également assujéti.
- Rappel. Les impôts locaux sont l'addition de trois niveaux de prélèvements : communal, départemental et régional. De son côté, le Conseil régional d'Ile-de-France a annoncé une hausse de sa fiscalité : + 23 %. Dur, dur !